

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-HUIT AVRIL (28/04/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 31

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, Mme Stéphanie GAYET, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Gilles BENECH, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT, M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Jules DUFFAUT, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 2

M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Alexandre CAPOULADE (Représenté par Madame Florence LAGARRIGUE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

FESTIVITES

54 – 28 avril 2026

54. Plan de financement des fêtes de Pentecôte 2026

Rapporteur : Madame Pierrette ESQUIEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la ville de Moissac organise les fêtes de Pentecôte du 22 au 25 mai 2026. Cette manifestation rassemble le Comité des fêtes, les Marins de Moissac, les délégations des Rosières de France ainsi que de nombreuses animations destinées à dynamiser le week-end, dont une fête foraine.

Le plan de financement, joint en annexe, servira de base pour l'élaboration des dossiers de demandes de subventions. Le budget prévisionnel pour l'édition 2026 s'élève à 18 000 €. Le format proposé l'an dernier ayant été apprécié, l'objectif est de poursuivre dans cette dynamique.

En cas de recettes inférieures aux prévisions, une enveloppe de 18 000 € est inscrite au budget du service « Festivités » afin de garantir la couverture intégrale des dépenses liées à l'événement.

Considérant que la Commune de Moissac organise les fêtes de Pentecôte du 22 au 25 mai 2026,

Considérant la nécessité d'établir un plan de financement de ces festivités pour élaborer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à apposer sa signature sur ce plan et sur l'ensemble des documents relatifs à une demande de subvention pour cet événement.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 Avril 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :